

PÈLERINAGE DU ROSAIRE DU 4 AU 7 OCTOBRE 2023

Zone concernée par les bornes escamotables :



L'accès à la zone touristique sera réglementé par l'activation des bornes escamotables :

- Les 4, 5 et 6 octobre : de 8 h 30 à 14 h et de 17 h 30 à 22 h 15,
- Le 7 octobre : de 8 h 30 à 12 h 30,

dans les secteurs suivants :

pont Saint Michel, boulevard Père Rémi Sempé, place Monseigneur Laurence, avenue Monseigneur Théas, avenue Monseigneur Schoepfer, rue Sainte Marie, rue Saint-Joseph, avenue Bernadette Soubirous, la rue des Carrières Peyramale (section comprise entre l'avenue Bernadette Soubirous et la rue Marie Saint Frai).



Interdiction de stationnement

Du 4 octobre à 6 h au 7 octobre 2023 à 13 h, le stationnement est interdit dans la zone sécurisée par les bornes escamotables :

- rue Sainte Marie, rue Saint Joseph, avenue Bernadette Soubirous, boulevard Père Rémi Sempé, place Monseigneur Laurence et avenue Monseigneur Théas.

Du 4 octobre à 6 h au 7 octobre 2023 à 14 h, le stationnement des véhicules est interdit face aux toilettes publiques, avenue monseigneur Schoepfer, sur un total de 9 places de stationnement à l'exception des bus urbains et uniquement pour la dépose des usagers.



Interdiction de circulation

Durant les heures et jours d'activation des bornes escamotables, l'entrée dans le périmètre protégé et la circulation sont seulement autorisées aux véhicules des sapeurs pompiers, SAMU, forces de police et de gendarmerie, et ceux nécessaires à garantir la continuité des services publics d'urgence.

